

Laval théologique et philosophique



PURY, Albert de, *Homme et animal Dieu les créa. Les animaux et l'Ancien Testament*

Lionel Ponton

Volume 50, numéro 3, octobre 1994

Problèmes d'éthique contemporaine

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/400882ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/400882ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Faculté de philosophie, Université Laval

ISSN

0023-9054 (imprimé)

1703-8804 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Ponton, L. (1994). Compte rendu de [PURY, Albert de, *Homme et animal Dieu les créa. Les animaux et l'Ancien Testament*]. *Laval théologique et philosophique*, 50(3), 664–664. <https://doi.org/10.7202/400882ar>

Albert DE PURY, **Homme et animal Dieu les créa. Les animaux et l'Ancien Testament.** Coll. « Essais Bibliques ». Genève, Labor et Fides, 1993.

Dans la préface et le premier chapitre de cet excellent ouvrage *Homme et animal Dieu les créa*, qui reprend et complète une première étude datée de 1983 et publiée en 1985 dans le volume des Cahiers du CEPOA intitulé *L'animal, l'homme, et le dieu dans le Proche-Orient ancien*, l'auteur, Albert de Pury, professeur d'Ancien Testament, déplore la dégénérescence profonde depuis l'avènement de la modernité des relations entre l'homme et les animaux. Ceux-ci sont tout au plus des biens dont la possession donne du prestige, est source de consolation ou répond à un besoin d'exotisme. Pour l'auteur, la modernité est le fruit aigre-doux de l'hellénisme alexandrin et du christianisme primitif. Elle culmine dans le *Discours de la Méthode* de Descartes et dans la théorie des bêtes-machines (1637).

L'Ancien Testament refuse d'avance une telle simplification et enseigne fermement qu'il existe entre l'animal et l'homme d'importantes affinités : « Pour la foi israélite, l'homme et l'animal sont profondément liés, ils partagent la même "nature", vivent la même condition de créature et sont soumis au même Dieu » (p. 75). Selon le récit « yahwiste » de la création, dans l'état de justice originelle, les animaux tiennent compagnie à l'homme et lui apportent une aide « existentielle » (p. 52). Adam les connaît expérimentalement, et donne à chacun d'eux un nom propre. C'est le péché qui suscite l'hostilité à tous égards regrettable entre le monde animal et l'homme. Aussi après le déluge une nouvelle alliance entre le Dieu créateur et « toute chair » devient-elle nécessaire. Un nouveau rapport entre Dieu, l'homme et l'animal est institué dont l'arc-en-ciel est le signe. Le récit sacerdotal de la création est tout aussi explicite. Puisque l'homme est « à l'image de Dieu », c'est-à-dire l'interlocuteur de Dieu, il exerce sur les animaux un véritable *dominium*, mais ce *dominium* n'est ni asservissement, ni oppression. Pour Albert de Pury, la « domination » envisagée en Gn 1 « est strictement conceptuelle, c'est-à-dire qu'elle appartient à l'ordre du "droit constitutionnel" ou de la confession de foi, mais non à celui de l'expérience et de la pratique » (p. 65). Ainsi se trouve sauvegardée la spécificité de l'homme comme « *imago Dei* » (celui avec qui Dieu engage un dialogue et qui est appelé à le représenter vis-à-vis de la nature) sans que lui soient reconnus le privilège de l'intervention arbitraire, ni même, selon l'auteur, le rôle de « médiateur obligé entre l'animal et Dieu ».

La thèse d'Albert de Pury est originale : « L'homme est certes considéré comme ayant face à l'animal une position de souveraineté, en droit sinon en fait. Mais pas plus qu'un roi humain ne doit traiter ses sujets en esclaves, l'homme n'est en droit de réduire les animaux au statut de chose » (p. 76). La *domination* signifie tout au plus, dans ce contexte, l'établissement de relations de bon voisinage et l'affirmation d'une collaboration indispensable. D'une part, il existe « un lien très étroit et très direct entre les animaux et Dieu » — s'appuyant sur le *Psaume* 104, l'auteur traite longuement de la « religion » des animaux (p. 74) —, d'autre part, se vérifie entre l'homme et les animaux une véritable solidarité morale. En effet, les animaux incitent l'homme à mieux connaître sa propre animalité et c'est par eux qu'il est conduit à « se poser les questions ultimes, à prendre conscience de sa propre fragilité, de sa vulnérabilité, des dilemmes posés par la liberté, bref, de sa difficulté de vivre [...] » (p. 76). L'Évangile (Mt 6, 26 ; Lc 12, 24) reprendra ce thème de l'homme qui, par souci de sa subsistance, dévie du plan divin alors que les animaux qui « ne sèment, ni ne moissonnent » s'y conforment avec profit, entretenant un rapport secret et ininterrompu avec le Créateur (p. 13, note 10). Ainsi, sans doute, faut-il expliquer la persistance en l'homme de la nostalgie du paradis perdu.

Après avoir noté que le *Lévitique* (22, 24b) reconnaît aux animaux des droits « qui vont au-delà de ce qu'exigerait la simple protection des intérêts de l'homme » (p. 54), Albert de Pury soutient que rien dans l'Ancien Testament « ne permet d'affirmer que les animaux sont privés de liberté ou de choix moraux » (p. 74). Le savant exégète ne va pas cependant jusqu'à découvrir, sauf dans les récits populaires ou métaphoriques, l'attribution aux animaux de la personnalité juridique et de la responsabilité proprement morale. Il faut admettre que sur ces questions la philosophie a fait progresser la réflexion théologique et que son apport est incontournable.

Lionel PONTON
Université Laval

Julien RIES, **Les religions, leurs origines.** Préface de F. Facchini. Coll. « Bibliothèque des origines », 3. Paris, Flammarion, 1993, 138 illustrations noir et blanc, 105 illustrations en couleurs, 2 cartes, 158 pages.